Plus aucun avortoir dans le Kentucky



Article rédigé par Le Salon Beige, le 21 avril 2022

Source [Le Salon Beige] : Le gouverneur du Kentucky Andy Beshear <u>avait opposé son veto</u> à un train de nouvelles lois votées par les députés de l'Etat.

Parmi lesquelles l'interdiction de l'avortement après 15 semaines, l'interdiction d'envoyer les pilules abortives par la poste, l'obligation pour une mineure d'avoir le consentement écrit d'un parent, l'interdiction pour les hommes de participer aux compétitions féminines, etc.

Le 14 avril, les députés du Kentucky ont <u>voté de nouveau</u> toutes ces lois, qui sont entrées immédiatement en vigueur.

Les militants pro-vie ont constaté que les deux seuls avortoirs du Kentucky ont « suspendu » leurs activités depuis le 14 avril...

Retrouver l'intégralité de l'article en cliquant ici :

https://www.lesalonbeige.fr/les-deux-seuls-avortoirs-du-kentucky-ont-suspendu-leurs-activites/?utm_source=t